



Réf. Farde e-Assemblées : 2260516

N° OJ : 149

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Règlement d'ordre intérieur des commissions de recrutement de Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts.- Modifications.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu le décret de la Communauté française du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts;

Vu l'article 66 du décret du 20 décembre 2001 fixant la composition des commissions de recrutement;

Attendu qu'en application de l'article 251 du décret susvisé, il convient de constituer des commissions de recrutement (composée d'experts externes, de membres du personnel et d'une présidence) chargée d'examiner les candidatures, de sélectionner les candidats retenus pour un entretien individuel et de remettre au Conseil de gestion pédagogique un avis motivé pour chaque candidat;

Vu l'avis de la Section Instruction publique;

Vu l'avis de la Commission paritaire locale du 18 février 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE:

Article unique: le règlement d'ordre intérieur des commissions de recrutement de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts modifié, joint au présent arrêté, est approuvé.

Annexes :

[Règlement d'ordre intérieur FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)